

N° 97-2235

Bar-le-Duc, le 14 OCT 1997

Prescription de l'élaboration  
d'un plan de prévention des risques naturels  
d'inondation de l'Orne  
dans le département de la Meuse

Le Préfet de la Meuse,

Vu la loi n° 87565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre les incendies et à la prévention des risques majeurs, complétée par les dispositions de l'article 16 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995.

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite "loi sur l'eau" et notamment son article 16,

Vu le décret n° 95-1089 du 05 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1995 fixant la nouvelle répartition en matière de police des eaux et notamment son annexe 1, répartition fonctionnelle, confiant à la Direction Départementale de l'Équipement l'établissement des documents relatifs à la prise en compte du risque inondation,

Considérant que les communes meusiennes situées dans la vallée de l'Orne sont exposées à des risques d'inondation lors des crues de cette rivière

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er :**

Il est prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation dans la vallée de la rivière Orne dans le département de la Meuse.

Le Périmètre des études est constitué des territoires des communes de FOAMEIX-ORNEL, ETAIN, WARCQ, GUSSAINVILLE, BOINVILLE, BUZY-DARMONT, SAINT-JEAN LES BUZY et PARFONDROUPT.

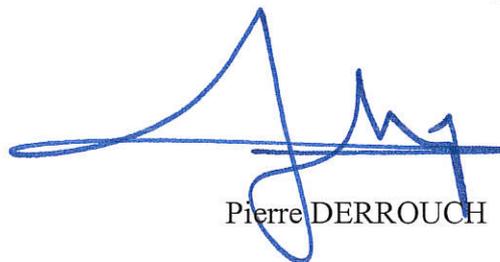
### **ARTICLE 2:**

La Direction Départementale de l'Équipement est chargée de l'instruction du projet.

**ARTICLE 3 :**

Le Sous-Préfet de Verdun, le Directeur Départemental de l'Equipement, les Maires des communes susvisées, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Meuse et dont ampliation sera adressée à Messieurs les Maires des Communes intéressées.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large loop and a smaller, more complex scribble to the right.

Pierre DERROUCH